

Décision Générale colonial

Décision n° 574 Service de l'enseignement

n° 574

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 30 mai 1950
Numéro JO n° 5 du 01/05/1950	Date du numéro 1 mai 1950

TEXTE INTÉGRAL

M^{re}Thierry, institutrice de 1er catégorie, à salaire journalier, est admise à salaire mensuel pour compter du 1er juin 1950.